



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 09 octobre  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 02 octobre 2025

### Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET<sup>(1)</sup>, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s  
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Anne OLIVERO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Hélène FERRANDI par Arthur MELIS, Djelloul OUARET par Manuel PINTO, Ludovic DI MEO par Patrick MAGRO, Bertrand CONNIN par Audrey CERMOLACCE,

Étaient absent(e)s : Gaëlle LECOQ, Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD.

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20251009-MOT-02-10-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025  
Publication : 10/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivé avant le vote de la 5<sup>ème</sup> question



=====

### MOTION N°02-10-2025

**OBJET : Alors que c'est l'année « santé mentale grande cause nationale », non à la fermeture du dispositif d'accueil familial thérapeutique de l'Hôpital Edouard Toulouse.**

En France, une personne sur 6 est en situation de souffrance psychique. La loi de 2005 permet de distinguer les notions de santé mentale et de santé psychique sans toutefois les opposer.

Chaque année en octobre, la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) rappelle combien cette réalité affecte l'ensemble de notre société : tout le monde est directement ou indirectement concerné. S'informer, en parler, agir, savoir que l'inclusion par le travail, le logement et le lien social est possible. En effet, ces leviers essentiels rappellent que des réhabilitations sont possibles et cela de manière significative.

Tous les âges sont touchés : les jeunes, les actifs ... Concernant les personnes âgées la principale affection est la dépression favorisée par le deuil ou/ et l'isolement voire la solitude, les lieux de lien social jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de leur santé.

Les difficultés de santé somatiques s'accompagnent souvent de souffrances psychiques. 16% des plus de 70 ans connaissent des syndromes dépressifs. Le taux de suicides chez les + de 85 ans est 10 fois supérieur à celui des plus jeunes.

Mais il y a aussi chez les personnes âgées, des personnes chez qui les troubles psychiques ont commencé plusieurs décennies avant.

Devant ce contexte et alors que cette année, la santé mentale est érigée en « Grande Cause Nationale », la direction de l'hôpital Edouard Toulouse décide de fermer le service d'accueil familial thérapeutique qui concerne des patients psychiques anciens et bien stabilisés...

C'est incompréhensible et inquiétant !

Ce dispositif emploie huit personnes agréées en CDI, qui accueillent à domicile un à deux patients souffrants de troubles psychiatriques stabilisés souvent depuis longtemps grâce aux traitements, mais aussi à ce système d'accompagnement. Ces patients ne peuvent pas vivre seuls et trouvent dans ces familles une stabilité parfois depuis de nombreuses années. Leur place n'est ni à l'hôpital ni en EPHAD.

Ce mode d'accompagnement constitue une alternative à l'hôpital et une vie plus autonome pour les patients dans un cadre humain et familial qui est sans doute un élément majeur dans le soin.

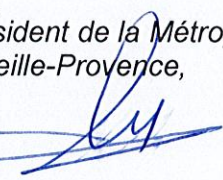
Sa fermeture serait une régression inacceptable ; qui plus est l'année déclarée « année de la santé mentale ». L'hôpital Édouard Toulouse est l'établissement psychiatrique de 4 arrondissements de Marseille et de 2 communes, dont Septèmes-les-Vallons.

Notre conseil municipal est légitime pour dire son désaccord et son indignation. Nous savons combien ce dispositif est utile au quotidien. La commission santé mentale municipale a d'ailleurs constaté un accroissement de situations rencontrées et le besoin de plus de service public en matière de santé mentale.

Dans notre secteur, les réponses actuelles sont insuffisantes, il est urgent de les renforcer, non de les réduire.



Le Maire,  
Vice-Président de la Métropole  
d'Aix-Marseille-Provence,

  
André MOLINO